

**Direction de l'Aménagement**

**Service des Technologies  
de l'Information  
et de la Communication**

Inscription budgétaire	
Dépenses	22 979 600 €
Recettes	1 210 000 €

**CONFIRMER LA PRIORITÉ AUX COLLÈGES**

L'effort accompli depuis plusieurs années par notre Assemblée en direction des collèges est soutenu. Certes, parce qu'il s'agit d'une des principales compétences départementales en matière d'Éducation, mais aussi parce que c'est un moment crucial de l'éducation des jeunes. En entrant au collège, leur univers est changé. Ils n'ont plus un maître unique, mais plusieurs professeurs. Pour beaucoup, ils quittent leur commune pour aller quotidiennement dans une autre. Enfin, le collège les conduit à la fin de la scolarité obligatoire et au seuil de choix d'orientation qui marqueront leur existence.

Avec un crédit près de **23 M€**, c'est une part importante de nos efforts que je vous propose de consacrer aux collèges. Nos actions en ce domaine ont pour but de donner un égal accès au collège à tous les landais et aux établissements des moyens modernes et performants pour mener leurs activités éducatives dans les meilleures conditions.

Nous poursuivons le **programme d'adaptation et de modernisation des établissements**. L'ouverture de **deux nouveaux collèges à Linxe et à Labenne** sera un événement marquant de l'année.

L'opération « **Un collégien, un ordinateur portable** », généralisée à la rentrée 2002 à l'ensemble des élèves de troisième traduit la volonté de notre Assemblée de permettre à tous les collégiens d'accéder à la maîtrise de l'outil informatique avant leur entrée en seconde.

Pour les **équipements sportifs** nous poursuivons notre politique de partenariat avec les communes.

Enfin, les moyens que je vous propose d'allouer à **l'équipement mobilier**, au **fonctionnement** et aux **activités pédagogiques** suivront les priorités que se fixent les équipes pédagogiques et de direction des établissements.

## **I - Deux nouveaux collèges à Linxe et à Labenne**

Dans la perspective de l'ouverture des collèges de Linxe et Labenne à la rentrée scolaire prochaine, je vous propose d'inscrire :

- en investissement au programme 202 COL pour Linxe et 201 COL pour Labenne :
  - 9,14 M€ pour le solde du financement des travaux de construction des collèges de Linxe (4,54 M€) et de Labenne (4,60 M€) ;
  - 80 000 € pour la création des fonds documentaires des CDI (45 000 € pour Labenne et 35 000 € pour Linxe) ;
  - 80 000 €, pour la dotation initiale en matériel informatique ;
- en fonctionnement :
  - 136 000 € au chapitre 65 article 65511, pour la dotation de fonctionnement des deux nouveaux établissements (74 000 € pour Labenne et 62 000 € pour Linxe). Cette somme est calculée sur la base des moyennes de dotation des établissements d'effectifs équivalents du Département. Pour moitié elle correspond aux frais de 4 mois de fonctionnement et pour l'autre moitié aux dépenses initiales de mise en fonctionnement.

## **II - Des bâtiments adaptés à tous les aspects de la vie collégienne**

Je vous propose de poursuivre notre effort de modernisation et d'adaptation des autres collèges publics du Département en y consacrant cette année 6,77 M€ ce qui compte tenu des inscriptions concernant les travaux de Linxe et Labenne porte cette année notre investissement global pour les bâtiments des collèges à 15,91 M€. Il se décompose ainsi (détail annexe I) :

En investissement :

- 4,82 M€ pour la poursuite des extensions et restructurations lourdes déjà engagées (programme 200 COL) ;
- 0,25 M€ pour l'acquisition de mobilier liée aux travaux d'extension et de restructuration (programme 200 COL) ;
- 0,30 M€ pour la réalisation des études en vue des travaux à engager en 2005 et les frais de publicité liés à la passation des marchés (programme 200 COL) ;
- 0,90 M€ de participation du Département aux dépenses engagées par la Région Aquitaine dans les parties communes des cités scolaires et particulièrement la demi-pension de Morcenx (chapitre 204).

En fonctionnement au chapitre 11 :

- 0,40 M€ (article 61522) pour l'entretien et les travaux d'urgence sur les bâtiments ainsi que pour l'entretien et les réparations concernant les chaufferies ;

- 0,10 M€ (article 6231) pour les locations de bâtiments provisoires.

La prévision de recette au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) s'établit à 1,20 M€ (chapitre 13 article 1332).

### **III - « Un collégien, un ordinateur portable »**

Après l'année test sur les trois collèges de Mimizan, Montfort-en-Chalosse et Saint-Paul-lès-Dax, depuis la rentrée 2002 les 32 collèges du Département sont câblés, ils disposent d'un réseau interne et sont connectés à Internet par une ligne haut débit. 3 250 élèves de 3<sup>e</sup> et 1 000 professeurs disposent d'un ordinateur portable.

#### *a) L'année 2002/2003*

Le suivi et l'évaluation pédagogique reviennent à l'Éducation Nationale. Après une première observation effectuée par Madame Anne-Marie Bardy, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale durant l'année test, un rapport rédigé par Monsieur Lacueille, Inspecteur Pédagogique régional a rendu compte de nouvelles visites d'évaluations et d'observations effectuées par les corps d'inspection durant l'année 2002-2003. Ce rapport a été publié et rendu disponible en ligne tant sur le site internet du rectorat que sur le site *landesinteractives.net* dédié à l'opération.

Pour les services du Département, en 2003, le suivi de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » et sa reconduction pour la troisième année consécutive ont été marqués par :

- La refonte du site Internet ([www.landesinteractives.net](http://www.landesinteractives.net)) dédié à l'opération « un collégien, un ordinateur portable » qui a doublé sa fréquentation passant de 2 450 visites mensuelles en 2002 à 4 150 en 2003 (360 000 pages vues). Ce site qui insiste sur le caractère novateur de cette opération fait l'objet de mises à jour et de reportages vidéos mensuels ;
- La reprise en juin, les réparations et le déploiement de 4 800 ordinateurs à la rentrée de septembre 2003 dans les 32 collèges, ainsi qu'au centre Jean Sarrailh ;
- L'assistance aux collèges pour des opérations de maintenance réseau ou de gestion du parc.

#### *b) L'année 2004*

Pour l'année 2004, je vous propose, de poursuivre l'opération « un collégien, un ordinateur portable » dans les classes de 3<sup>e</sup> de notre département.

L'Éducation Nationale approfondira l'évaluation pédagogique. Néanmoins, nous participerons à celle-ci en organisant avec les autorités académiques, en mai prochain, un colloque qui permettra une réflexion sur les usages de ces matériels à partir d'échanges sur l'expérience landaise, mais aussi sur les expériences similaires qui commencent à naître sur d'autres territoires.

Pour l'organisation de ce colloque je vous propose d'inscrire :

- Au chapitre 011 article 611 ..... 100 000 €

Il conviendra, cette année :

- d'équiper les deux nouveaux collèges de Linxe et Labenne (voir I) en matériels informatiques « fixes » (serveurs, vidéo-projecteurs, imprimantes, numériseurs, graveurs, tableaux interactifs) ;
- d'assurer le renouvellement des 500 premiers ordinateurs portables des trois collèges de Mimizan, de Montfort-en-Chalosse et de Saint-Paul-lès-Dax, qui après trois années d'utilisation ne seront plus garantis à partir d'août 2004 ;
- de répondre à l'augmentation du nombre des utilisateurs à la rentrée prochaine ;
- de procéder à l'acquisition de fournitures de petit équipement pour l'entretien des ordinateurs actuels.

Aussi, je vous propose d'inscrire :

- en investissement, programme 400 POR .....1 100 000 €
- en fonctionnement, au chapitre 011 – article 6068 .....30 000 €

Afin de poursuivre l'entretien et la réparation des ordinateurs portables, de subvenir aux frais de transports afférents, à l'abonnement à la base nationale des tatouages, et au gardiennage des équipements pendant les vacances scolaires, il convient de provisionner au chapitre 011 :

- article 61558.....400 000 €
- article 6241.....1 500 €
- article 6188.....1 000 €
- article 6282.....5 000 €

Pour le renouvellement des marchés de communication ainsi que l'exécution des prestations de communication liées à cette opération (livret du collégien, journaux, site Internet, lettres électroniques, vidéos, etc.), je vous propose d'inscrire au chapitre 011 :

- article 6236.....110 000 €
- article 6238.....90 000 €

Afin de procéder aux opérations de déploiements sur 34 collèges à la rentrée prochaine, et de participer au projet « Argos » du Rectorat de Bordeaux qui met en place un Environnement Numérique de Travail pour les établissements secondaires d'Aquitaine, je vous propose :

- d'inscrire au chapitre 011 article 611 .....450 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les termes de la convention à intervenir avec les partenaires du projet « Argos ».

#### **IV - Des équipements renouvelés**

Depuis plusieurs années notre Assemblée permet aux collèges d'acquérir ou de renouveler leurs équipements mobiliers en fonction d'un programme annuel qu'ils déterminent. Le Département subventionne ces programmes constitués de cinq enveloppes plafonnées suivant le nombre de division de chaque collège.

En 2003, cette faculté a été ainsi utilisée par les collèges :

Programmes	Nombre de collèges	Montant des programmes	Total subventions départementales
Mobilier scolaire	25	77 997 €	37 825 €
Matériel pédagogique	31	94 482 €	46 734 €
Matériel de gestion et d'entretien	26	126 528 €	57 818 €
Ressources documentaires et pédagogiques	22	31 950 €	15 975 €
Matériel d'informatique pédagogique	24	98 568 €	47 232 €
	Total	429 525 €	205 584 €

Je vous propose de reconduire ce dispositif pour l'année 2004. Mais, s'agissant de l'enveloppe concernant l'informatique pédagogique et afin de favoriser l'accélération du programme de renouvellement des équipements d'informatique pédagogique autres que ceux attribués dans le cadre de l'opération « un collégien, un ordinateur portable », je vous propose de :

- doubler le montant de la dépense subventionnable,
- porter le taux de subvention départementale à 75 %.

Une somme de 406 000 € est inscrite au chapitre 204 article 2043. Je vous propose, comme les années précédentes, de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits selon les critères récapitulés en annexe II.

#### **V - Aide aux communes pour les équipements sportifs utilisés par les collèges**

Notre Assemblée a adopté en 2000 un règlement d'aide aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges.

En 2003, 7 communes ont présenté un programme de 1 156 353 € de travaux de construction, d'amélioration ou de mise aux normes des équipements sportifs représentant un total de subventions de 372 122 €.

En contrepartie, ces collectivités se sont engagées à mettre leurs installations sportives à la disposition gratuite des collèges pendant 15 ans.

Je vous propose :

- d'inscrire au chapitre 204 article 20414 un crédit de 410 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition.

## **VI - Des moyens de fonctionnement importants**

Notre Assemblée a adopté lors de la DM2-2003 la répartition des dotations de fonctionnement des collèges pour 2004 hors Labenne et Linxe traités distinctement au chapitre I du présent rapport.

### 1°) Dotations départementales de fonctionnement des collèges publics

Afin de tenir compte des décisions prises à cette occasion et de la nécessité de prévoir, comme chaque année, une somme permettant les réajustements pour répondre aux dépenses imprévues, il convient d'inscrire au chapitre 65 article 65511 la somme arrondie à 3 244 000 € se décomposant comme suit :

- Dotation de fonctionnement des collèges publics .....3 012 108 €
- Petites interventions d'urgence .....69 500 €
- Dépenses imprévues .....162 000 €

Comme par le passé, c'est la Commission Permanente qui décidera de la répartition du crédit de 162 000 € de dépenses imprévues en fonction des demandes des établissements. Il sera notamment tenu compte des dépenses de viabilisation faisant suite à des augmentations de surface en cas d'extension de locaux en cours d'année.

Concernant les Petites Interventions d'Urgence, je vous indique qu'il s'agit d'une somme préaffectée versée d'avance aux établissements leur permettant d'effectuer eux-mêmes, en urgence, de petites réparations, non programmables, normalement à la charge du propriétaire. Je vous propose de maintenir à 650 € T.T.C. le seuil du coût unitaire maximum de l'intervention pouvant être prise en charge sur ces crédits.

Le montant de ces crédits serait, pour 2004, de 69 500 € répartis suivant le tableau joint en annexe III.

Enfin, je vous demande d'autoriser le collègue Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax à procéder au versement dans les fonds de réserve du budget de l'établissement des sommes de 285,58 € (reliquat atelier artistique) et 1 183,27 € (reliquat fabrication de tables ergonomiques) correspondant à des crédits affectés versés par le Département et non utilisés.

## 2°) Classes de second cycle du collège de Labouheyre

Le Conseil Régional d'Aquitaine vient de nous notifier la dotation de fonctionnement qu'il attribuera, en 2004, au collège Félix Arnaud de Labouheyre pour le fonctionnement des classes de second cycle intégrées à cet établissement.

S'agissant d'un Etablissement Public unique dont nous sommes la collectivité de rattachement, il nous appartient d'encaisser la participation du Conseil Régional pour la reverser au collège et donc d'inscrire en recettes et en dépenses les sommes suivantes :

- Dépenses : Chapitre 65 article 65511 .....10 000 €
- Recettes : Chapitre 74 article 7472 .....10 000 €

## 3°) Contribution départementale au fonctionnement des collèges privés

Afin de faire face à la contribution départementale au fonctionnement des collèges privés, telle qu'approuvée à la DM 2 2003, il est nécessaire d'inscrire au chapitre 65 article 65512 la somme de 367 000 €.

## **VII - Un soutien aux actions pédagogiques des collèges**

### 1°) Volet culturel des collèges

Cette politique se traduit dans les collèges, par notre aide au développement de Projets d'Action Culturelle ou d'Ateliers de Pratique Artistique rassemblés dans le volet culturel des établissements publics locaux d'enseignement.

Ces actions concernent, outre les domaines traditionnels des arts, musique, danse, théâtre, sculpture, ceux du patrimoine, des sciences et de la technique ou les T.I.C.E. Elles peuvent consister aussi en des actions transdisciplinaires relatives au traitement de l'actualité, la citoyenneté, la prévention. L'ensemble des dossiers fait l'objet d'un examen annuel en commission avec les Services de l'Éducation Nationale.

Pour l'année 2004, je vous propose que le Département contribue au volet culturel des collèges validés par l'Éducation Nationale. Notre aide tiendra compte du budget des projets, de la participation des autres partenaires : Rectorat, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Régionale de la Recherche Technologique.

Un crédit de 40 600 € dont je vous propose de déléguer la répartition à la Commission Permanente figure au projet de budget qui vous est soumis au chapitre 65 article 65511.

### 2°) Concours 2004 de robots inter collèges

Pour la quatrième année consécutive, un concours robotique est organisé en direction des collèges des Landes, sur l'initiative d'un professeur de Technologie du Collège Léon des Landes, avec l'aval de l'Inspection Académique.

L'opération est basée sur l'utilisation par des collégiens des nouvelles technologies de robots programmés par ordinateur. En 2002-2003, c'est le collège de Montfort-en-Chalosse qui a gagné la finale nationale.

L'organisation du concours en France représente une dépense évaluée à 31 400 €.

Considérant l'intérêt que présente cette initiative dans le développement de l'utilisation des technologies nouvelles, je vous propose d'y participer à hauteur de 8 500 €, d'inscrire le crédit correspondant au chapitre 65 article 6574 fonction 28, et de verser cette somme à l'association concours robotique first lego league France.

---

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ce dossier étant entendu que le projet de Budget qui vous est soumis par ailleurs tient compte des inscriptions suivantes :

**- INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Fonction 221 - Collèges ..... 17 486 000 €

**Recettes :**

Fonction 221 - Collèges ..... 1 200 000 €

**- FONCTIONNEMENT**

**Dépenses :**

Fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes ..... 8 500 €

Fonction 221 - Collèges ..... 5 485 100 €

**Recettes :**

Fonction 221 - Collèges ..... 10 000 €



COLLEGES  
PROGRAMME 2004 DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN

Etablissement	Article	Programme	Inscription budgétaire
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Programme 200COL</b>			
AMOU	2317312	Petits travaux : câblage, autocommutateur, sonnerie, ... Solde travaux de clos et couvert	15 000 € 10 000 €
BISCARROSSE	2317312	Petits travaux : clôture, bureaux administration, ... Réaménagement locaux professeurs	50 000 € 80 000 €
CAPBRETON	2317312	Travaux divers : couverture CDI, alarme	40 000 €
DAX	2317312	Petits travaux : électricité, clôture, ... Aménagement des extérieurs tranche conditionnelle	15 000 € 350 000 €
DAX	2317312	Travaux divers : logement de fonction, traitement anti-UV	50 000 €
GEAUNE	2317312	Travaux divers : VRD, piste saut en longueur, ...	20 000 €
GRENADE SUR L'ADOUR	2317312	Travaux divers : alarme administration, menuiseries extérieures, ...	20 000 €
HAGETMAU	2317312	Réaménagement entrée et administration (suite)	240 000 €
LABOUEHREYRE	2317312	Petits travaux : clos et couvert logement de fonction	15 000 €
MIMIZAN	2317312	Petits travaux : clos et couvert, éclairage cours Restructuration bâtiment A (suite)	15 000 € 560 000 €
MONT DE MARSAN	2317312	Restructuration de la vie scolaire	280 000 €
MONT DE MARSAN	231312	Travaux divers : câblage, sols salles de sciences, ...	15 000 €
MONTFORT EN CHALOSSE	2317312	Restructuration administration (suite)	40 000 €
MORCENX	2317312	Travaux divers : démolition préfabriqué, ...	20 000 €
MUGRON	2317312	Petits travaux : menuiseries extérieures, ...	30 000 €
PARENTIS EN BORN	2317312	Petits travaux : extérieurs, ...	15 000 €
PEYREHORADE	2317312	Travaux divers : électricité administration, logements de fonction, ...	50 000 €
POUILLON	2317312	Restructuration salles de sciences (suite)	600 000 €
RION DES LANDES	2317312	Travaux divers : clôture, avant-toits, ...	30 000 €
ROQUEFORT	2317312	Restructuration de la vie scolaire (suite)	330 000 €
SAINTE PAUL LES DAX	2317312	Réhabilitation du logement de fonction du principal Restructuration et extension du bâtiment extemat (1ère phase)	50 000 € 300 000 €
SAINTE PIERRE DU MONT	2317312	Petits travaux : câblage, isolation logements de fonction, ... Restructuration du bâtiment principal (suite 1ère tranche)	15 000 € 600 000 €
SAINTE SEVER	2317312	Travaux divers : clôture, conformité électrique logements, ...	50 000 €
SAINTE VINCENT DE TYROSSE	2317312	Travaux divers : vie scolaire, local assistant d'éducation, ...	40 000 €

Etablissement	Article	Programme	Inscription budgétaire
SOUSTONS	2317312	Travaux divers : réhabilitation logement du principal, toitures,...	40 000 €
		Restructuration des cuisines	730 000 €
TARNOS	2317312	Petits travaux : câblage salle arts plastique, alarme,...	30 000 €
TARTAS	2317312	Travaux divers : refecton étanchéité, VMC cuisine,...	50 000 €
VILLENEUVE DE MARSAN	2317312	Travaux divers : menuiseries extérieures, sol préau,...	25 000 €
		<b>Sous-total</b>	<b>4 820 000 €</b>
Mobilier	21841		250 000 €
Etudes	2031		250 000 €
Prestations de service	2033	(tirage dossiers d'appels offres, frais d'insertions)	50 000 €
Cités scolaires	20412		900 000 €
		<b>Sous-total</b>	<b>1 450 000 €</b>
		<b>Programme 202COL</b>	
LINXE	2317312	Construction du collège (solde)	4 540 000 €
		<b>Programme 201COL</b>	
LABENNE	238	Construction du collège (solde)	4 600 000 €
		<b>Sous-total</b>	<b>9 140 000 €</b>
		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		<b>Chapitre 011</b>	
Entretien travaux	61522		400 000 €
Location	6231		100 000 €
		<b>Sous-total</b>	<b>500 000 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 910 000 €</b>

## **AIDE AUX PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT DES COLLEGES**

### **Programmes subventionnables :**

Chaque collège peut annuellement proposer un programme d'équipement pour chacune des catégories suivantes :

- acquisition ou rénovation de mobilier scolaire courant (hors mobilier d'administration, photocopieur, informatique ...) ;
- acquisition ou renouvellement de matériel pédagogique (hors matériel faisant l'objet d'un programme de dotation spécifique du Conseil général et hors matériel pédagogique légalement à la charge de l'Etat dont la liste est fixée par le décret n° 85-269 du 25 février 1985) ;
- acquisition de matériel de gestion et d'entretien.
- ressources documentaires et pédagogiques : logiciels, CD, cédéroms, vidéo, livres...à l'exclusion des manuels scolaires dont la charge revient à l'État ;
- acquisition et renouvellement du matériel informatique pour la pédagogie ;

### **Dépenses subventionnables :**

La dépense subventionnable T.T.C. annuelle est ainsi plafonnée par collège :

- pour le programme d'acquisition et de renouvellement du matériel informatique pour la pédagogie :
  - 360 € par division pour les collèges de moins de 10 divisions ;
  - 300 € par division au-dessus de 10 pour les collèges de plus de 10 divisions.
- pour chacun des autres programmes :
  - 180 € par division pour les collèges de moins de 10 divisions ;
  - 150 € par division au-dessus de 10 pour les collèges de plus de 10 divisions.

### **Taux de subvention :**

- 75 % pour les programmes d'acquisition et de renouvellement du matériel informatique pour la pédagogie ;
- 60 % pour les opérations de rénovation de mobilier ;
- 50 % pour tous les autres type de dépenses.

**RÉPARTITION DES ENVELOPPES  
DE PETITES INTERVENTIONS D'URGENCE**

Ville	Etablissement	PIU
AIRE SUR L'ADOUR	Collège Gaston Crampe	2 100 €
AMOU	Collège du Pays des Luys	2 515 €
BISCARROSSE	Collège Jean Mermoz	2 060 €
CAPBRETON	Collège Jean Rostand	2 135 €
DAX	Collège d'Albret	2 060 €
DAX	Collège Léon des Landes	2 515 €
GABARRET	Collège Jules Ferry	2 440 €
GEAUNE	Collège Pierre de Castelnau	2 300 €
GRENADE SUR L'ADOUR	Collège Val d'Adour	2 050 €
HAGETMAU	Collège Jean Marie Lonné	2 300 €
LABOUHEYRE	Collège Félix Arnaudin	2 060 €
MIMIZAN	Collège Jacques Prévert	2 060 €
MONT DE MARSAN	Collège Cel le Gaucher	2 060 €
MONT DE MARSAN	Collège Victor Duruy	2 060 €
MONT DE MARSAN	Collège Jean Rostand	2 135 €
MONTFORT EN CHALOSSE	Collège Serge Barranx	2 060 €
MORCENX	Collège Henri Scognamiglio	2 060 €
MUGRON	Collège René Soubaigné	2 060 €
PARENTIS EN BORN	Collège Saint Exupéry	2 060 €
PEYREHORADE	Collège du Pays d'Orthe	2 100 €
POUILLON	Collège départemental	2 060 €
RION DES LANDES	Collège Marie Curie	2 060 €
ROQUEFORT	Collège George Sand	2 060 €
SAINT MARTIN DE SEIGNANX	Collège François Truffaut	2 060 €
SAINT PAUL LES DAX	Collège Jean Moulin	2 060 €
SAINT PIERRE DU MONT	Collège Lubet Barbon	2 365 €
SAINT SEVER	Collège Cap de Gascogne	2 800 €
SAINT VINCENT DE TYROSSE	Collège départemental	2 365 €
SOUSTONS	Collège François Mitterrand	2 060 €
TARNOS	Collège Langevin Wallon	2 060 €
TARTAS	Collège Jean Rostand	2 300 €
VILLENEUVE DE MARSAN	Collège Pierre Blanquie	2 060 €
<b>TOTAL</b>		<b>69 500 €</b>